

COMMUNIQUÉ

RECENSEMENT : UN QUESTIONNAIRE VOLONTAIRE N'EST PAS UN SUBSTITUT POUR UN QUESTIONNAIRE OBLIGATOIRE

Ottawa, le 3 août 2010 – Imaginez deux villes dont la situation financière est précaire et qui se battent pour qu'un fabricant d'écrans au plasma décide de bâtir une usine sur leur territoire. Ce dernier base sa décision finale sur des données de recensement inexactes car les diplômés postsecondaires d'une ville ont négligé de compléter le questionnaire détaillé volontaire, causant l'asymétrie des résultats. Ne pouvant bénéficier des retombées économiques de cet investissement qui l'aiderait à équilibrer son budget, la ville de second choix doit fermer son complexe sportif ou annuler la collecte hebdomadaire des bacs bleus, faute de données fiables sur le profil démographique et les tendances économiques de la ville et sur l'éducation de ses habitants.

La situation décrite ci-haut, et bien d'autres scénarios semblables, pourrait se produire en raison d'une seule décision malheureuse sur la nature obligatoire ou volontaire du questionnaire détaillé de recensement, selon l'Institut canadien des actuaires (ICA).

Face à la possibilité que des décisions malheureuses du genre et ayant bien des retombées soient prises, Micheline Dionne, présidente de l'ICA, dont les membres sont des spécialistes des mathématiques et de l'application des statistiques, a déclaré : « Nous sommes d'avis qu'il faut conserver le questionnaire de recensement détaillé obligatoire. »

Les actuaires connaissent bien les risques et les probabilités et ils affirment que l'adoption d'un questionnaire à réponse volontaire pour remplacer le questionnaire détaillé obligatoire actuel — dont les résultats sont un outil utile pour les entreprises et pour l'élaboration des politiques publiques — ferait en sorte que les résultats ne seraient pas fiables. Ainsi, les données seraient peu utiles pour les planificateurs, les élaborateurs, les sociétés et les gouvernements qui se fient à des données exactes sur le Canada et ses habitants.

Les spécialistes de la statistique soulignent que les taux de réponse aux sondages volontaires sont bas, les données produites peuvent faire l'objet d'erreurs d'échantillonnage et de partialité et certains groupes démographiques pourraient ne pas y répondre. En outre, bien des décisions prises à l'aide de ces données reposent sur les changements qui se sont produits et les tendances qui se sont profilées depuis le recensement précédent et toute modification susceptible de diminuer la fiabilité des données rendrait ces décisions inutilisables. Cette information de moindre valeur serait moins utile à ceux qui sont disposés à payer Statistique Canada afin de l'obtenir, ce qui ferait indirectement augmenter le coût du sondage en raison des revenus moins élevés de Statistique Canada. L'ICA estime que :

Document 210052

- La nature obligatoire actuelle du questionnaire de recensement détaillé assure une source formidable de données fiables. De plus, la base de données qu'il permet de constituer est utilisée à grande échelle pour étalonner ou confirmer les résultats de sondages à moins grande portée et à participation volontaire et il serait difficile d'ajuster ces études à l'aide d'un autre moyen.
- Le taux de réponse au questionnaire actuel est réputé être de 98 pour cent, un pourcentage qu'un sondage à réponse volontaire ne permettrait probablement pas d'atteindre.
- En ce qui concerne les préoccupations de protection des renseignements, l'ICA estime [qu'] « Il est possible d'en tenir compte directement en expliquant les mécanismes de sauvegarde en place et en éliminant les questions qui sont particulièrement contestables. Les importants mécanismes de sauvegarde instaurés à Statistique Canada permettent de recueillir et d'analyser les données sans les renseignements signalétiques personnels qui y sont associés. »

Madame Dionne affirme : « Les résultats des sondages volontaires peuvent ne pas être fiables, impartiaux et inexacts, ce qui est inacceptable pour un recensement. La réputation dont jouit Statistique Canada à l'échelle mondiale repose sur la portée et l'exactitude de ses données. Cette information est indispensable pour nombre de gens, d'organismes et de gouvernements. En ne rendant pas le questionnaire détaillé volontaire, le Canada et ses partenaires mondiaux seront à même de bénéficier de la disponibilité des données de recensement fiables qui les aideront à prendre des décisions éclairées. Nous conseillons de conserver la nature obligatoire du questionnaire. »

–30–

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme national de la profession actuarielle au Canada. L'Institut est voué au service de la population en veillant à ce que les services et les conseils actuariels fournis par la profession soient de la plus haute qualité. En fait, l'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres. Les actuaires font appel à leurs connaissances spécialisées en mathématiques financières, en statistique et en théorie des risques afin de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les régimes de retraite, les organismes de réglementation, les sociétés d'assurance-vie et d'assurances IARD, les programmes sociaux et les particuliers.

Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez communiquer avec Josée Racette, gestionnaire de projet, affaires publiques, (613) 236-8196, poste 107, tél. cell. : (613) 219-1280 ou par courriel à josee.racette@actuaire.ca

actuaire.ca